

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

M. Dimitri Fourny (cdH). – Selon l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) la santé environnementale comme recouvre les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, biologiques, sociaux et psychosociaux de l'environnement. L'environnement dans lequel nous évoluons a une influence sur notre santé, à l'extérieur comme à l'intérieur. Lors d'une journée d'étude sur la qualité de l'air intérieur et la santé des enfants, vous avez émis le souhait de mettre en œuvre une action générale de collecte d'informations et de prise en compte systématique de la santé environnementale dans tout projet pouvant influencer la santé humaine. À juste titre, vous reconnaissez que ce chantier est énorme. Pourriez-vous me préciser les axes de ce projet ? À quels niveaux souhaitez-vous intervenir ? Quels sont les moyens budgétaires nécessaires à ce projet ?

Mme Christiane Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Le 2 juin 2005, le Gouvernement wallon a pris connaissance du projet de liste d'actions régionales Environnement Santé et a défini les priorités en matière de santé environnementale, comme le développement des collaborations avec les différents niveaux de pouvoir en vue d'harmoniser la récolte et le traitement des données sanitaires. Le Gouvernement conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française du 7 juillet 2005 a chargé un groupe de travail intercabinets d'établir des collaborations concrètes en matière de santé environnementale. Je considère qu'il est indispensable que nous puissions disposer de données comparables entre différentes zones du territoire wallon et européen afin d'infirmer ou confirmer rapidement un éventuel risque de problème sanitaire lié à l'état de l'environnement. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en place du registre du cancer, je me suis assurée de pouvoir disposer des informations recueillies pour la Région wallonne. En outre, je finance plusieurs actions qui contribuent à alimenter les bases de données sanitaires disponibles pour l'ensemble de la population wallonne, telles que, notamment, le programme Eurocat et la mise en place de tableaux de bord au sein des associations de santé intégrées. Vous le constatez, il existe de nombreuses sources de données pour la Wallonie, financées par différents niveaux de pouvoir. Il convient de les harmoniser afin de pouvoir en utiliser les résultats dans le cadre du développement des politiques régionales de santé. Par ailleurs, le budget alloué à la santé environnementale par mon département a considérablement été augmenté, passant de 193.000 euros en 2005 à 351.000 euros en 2006.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je vous remercie pour le caractère complet de votre réponse. Le chantier est énorme car il associe différents niveaux de pouvoir en Belgique mais aussi en dehors de la Belgique. Il faut être très attentif à cette problématique. Je salue les efforts que vous avez accomplis.